



Aurillac, le 29 septembre 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### #1JEUNE1SOLUTION

Le jeudi 23 juillet 2020, le Gouvernement a présenté le plan #1jeune1solution – doté d'une enveloppe de 6,5 Md€ - avec des mesures fortes pour accompagner les jeunes de 16-25 ans face aux conséquences de la crise économique et sanitaire liée à la COVID-19.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre du plan France Relance, vise à ne laisser aucun jeune sans solution.

Les partenaires de l'emploi dans le Cantal se sont fortement mobilisés pour décliner le plan 1 Jeune 1 Solution avec des résultats probants, qui démontrent toute l'utilité des mesures engagées. Des mesures qui seront complétées par le plan de réduction des tensions de recrutement annoncé par le Gouvernement le 27 septembre dernier.

Afin de présenter un exemple concret de l'intérêt des mesures 1jeunes 1solution ce plan, Serge Castel, préfet du Cantal, et les partenaires du service public de l'emploi, ont souhaité se rendre ce mercredi 29 septembre au sein du garage Delair à Saint-Flour, qui a pu embaucher une jeune femme en contrat initiative emploi.

**Service de la représentation de  
l'État et de la communication  
interministérielle**

## *L'emploi des jeunes dans le Cantal, une priorité*

Dans le Cantal, fin janvier 2021, 834 jeunes étaient demandeurs d'emploi en fin de mois, un chiffre en augmentation de 3,6% sur un an. Les jeunes représentaient alors plus de 15 % du total des demandeurs d'emploi. Rappelons qu'en 2020, le chômage des jeunes avait progressé deux fois plus que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. De plus, les retours à l'emploi des jeunes étaient en diminution début 2021 par rapport à début 2020 (environ 10 %).

A ce jour, le Cantal fait partie des deux départements de la région Auvergne Rhône-Alpes à être repassé sous son niveau d'avant crise pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ainsi, depuis mars 2020, on constate que la demande d'emploi est en baisse pour l'ensemble des demandeurs d'emploi pour les catégories ABC (-2%), et plus particulièrement pour les jeunes de moins de 25 ans (-12 %). Cette évolution illustre l'impact du plan 1Jeune1Solution sur les demandeurs d'emplois jeunes.

## *Les actions engagées pour faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle*

Dans le Cantal, les partenaires du service public de l'emploi (**Pôle Emploi, Missions locales, Cap emploi**) et la **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)** sont pleinement mobilisés pour décliner ces mesures et accompagner les jeunes en s'appuyant sur les trois axes du plan :

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
- Obtenir et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir
- Accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

Concrètement, **le plan 1 jeune 1 solution a permis de déployer les moyens suivants dans le Cantal** (données cumulées du 1er janvier au 11 septembre 2021) :

- 68 contrats PEC jeunes ont été prescrits, soit 76 % des moyens notifiés (plus fort taux de réalisation départemental et 26 % au niveau régional)
- 86 contrats CIE ont été prescrits (également le plus fort taux de prescription départemental).
- 6 Emplois Francs (chiffres août 2021), pour 2 en 2020
- 264 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement intensif jeunes mis en place par Pôle Emploi (+164% par rapport à la même période en 2020, 80 % de l'objectif 2021 est atteint, soit 23 points de mieux que la moyenne régionale)
- 15 100 € d'aides financières ont été versées à 18 jeunes dans le cadre de l'accompagnement intensif jeunes
- 1 conseillère Pôle emploi est dédiée à l'accompagnement des jeunes depuis le 13/09/2021, et basée à l'agence Pôle emploi St-Flour.

**Service de la représentation de  
l'État et de la communication  
interministérielle**

## **La mobilisation des Missions Locales du Cantal partenaires des entreprises pour l'emploi des jeunes**

Plusieurs opérations sont engagées par les Missions locales du Cantal :

- Organisation de JOB DATING INTERIM tous les mois au sein des missions locales, qui permettent de positionner des jeunes sur des missions en intérim, et de répondre aux besoins en recrutement des entreprises.
- Promotion des métiers et recherche de candidats pour la signature de contrats en alternance, pour des secteurs professionnels à fort potentiel de recrutement : aides à la personne, hôtellerie restauration, BTP, transport logistique, numérique, la fibre, etc..

Les missions locales accompagnent un nombre significatif de jeunes à travers deux dispositifs majeurs :

- 333 jeunes entrés en Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie – hors Garantie Jeune
- 149 jeunes entrés en Garantie Jeunes

## **La mobilisation des aides exceptionnelles au recrutement d'alternants et des aides au recrutement de jeunes**

Les partenaires du Service Public de l'Emploi sont en lien avec les chambres consulaires, les organisations professionnelles, les Club RH « entreprises inclusives », et les entreprises cantaliennes pour faire connaître les dispositifs d'aides à l'embauche des jeunes.

Ces dispositifs ont permis dans le Cantal de mettre en place :

- 1 048 aides exceptionnelles alternance depuis le début du dispositif (1,5 % des dossiers régionaux).
- 1 004 dossiers d'aide à l'embauche des jeunes validés en cumul depuis début 2021 (1,5 % des dossiers régionaux)

L'aide exceptionnelle de 5 000 € (alternant âgés de moins de 18 ans) ou 8 000 € (alternant âgés de moins de 18 ans et plus), accordée pour la première année des contrats (d'apprentissage ou de professionnalisation) signés entre juillet 2020 et décembre 2021 devrait être prolongée jusqu'au 30 juin 2022 (annonce du Premier ministre du 6 septembre 2021). La prolongation sera effective après la publication du décret au Journal officiel.

## **L'orientation et la formation des jeunes dans les secteurs et métiers d'avenir**

Des actions centrées sur les difficultés de recrutement ont été réalisées dans chaque agence Pôle Emploi, chaque mois, dans le cadre des événements #TousMobilisés, afin de :

- promouvoir des recrutements
- promouvoir des découvertes de métiers ou de secteurs
- promouvoir des formations menant à ces métiers

**Service de la représentation de  
l'État et de la communication  
interministérielle**

Pôle emploi a par ailleurs mobilisé la totalité des moyens de formation délégués par la Région dans le cadre de l'accord de relance Etat – Région à destination des jeunes (>30 ans) pour occuper un emploi dans un secteur prioritaire (en l'occurrence santé - Agent de Service Hospitalier).

Des actions spécifiques ont aussi été conduites avec les professionnels des secteurs concernés avec la constitution de viviers de demandeurs d'emploi immédiatement opérationnels sur des métiers en tension (BTP, hôtellerie restauration, santé – EHPAD), agent de laboratoire pour les entreprises Biose et Agrolab's (mobilisation des moyens du Plan d'investissement dans les Compétences et du plan Jeunes de la Région).

**Service de la représentation de  
l'État et de la communication  
interministérielle**

